



Table ronde n°3 - Quelles conséquences sur les modèles économiques et sur la régulation ?

Introduction PJ Benghozi

La structure de la conférence est finalement assez naturelle. La première table ronde a permis d'éclairer la vision technique de la convergence : l'architecture des réseaux, leur interconnexion, les protocoles de communication, etc. Elle a déjà ouvert la discussion sur les éléments de régulation à même d'accompagner son impact et ses enjeux de déploiement. La deuxième table ronde a approfondi la compréhension des usages développés grâce à la convergence des réseaux et on a vu, à cette occasion, les conséquences économiques et de régulation liées aux nouvelles pratiques et aux offres correspondantes portées par les acteurs, le quadruple play par exemple. Cette troisième table ronde aborde les conséquences sur les modèles économiques et la manière de réguler le secteur des communications électroniques. Elle permet d'approfondir ces sujets en précisant d'une part l'évolution de l'écosystème et des modèles d'affaires associées à la convergence, en s'interrogeant d'autre part les évolutions qu'elles appellent en termes de régulation.

La question de la convergence est ancienne. Très tôt, quand on parlait encore des Nouvelles technologies de l'information et de la communication, le sujet avait fait l'objet de nombreuses réflexions, essentiellement alors sous l'angle des rapprochements entre le domaine des télécoms et de l'audiovisuel. Cela avait d'ailleurs sous-tendu, au début des années 2000 – beaucoup s'en souviendront - la stratégie – pas toujours fructueuse car sans doute trop précurseur- de plusieurs opérateurs visant à l'acquisition de l'exclusivité de contenus culturels ou sportifs et à l'élaboration d'offres agrégées autour de portails.

La question de la convergence se pose pourtant aujourd'hui avec une force renouvelée car à ces questions de l'articulation entre contenants et contenus s'ajoute désormais celle du recouvrement des différents supports de diffusion et de consommation, tout spécialement entre le fixe, le mobile et le câble, et au profit de secteurs d'activité beaucoup plus nombreux. Les connexions tout IP deviennent en effet réalité : elles offrent la possibilité d'accéder à tous les réseaux via internet au lieu d'avoir des réseaux dédiés à la voix, la TV, les données, la mobilité. L'actualité des télécoms atteste, chaque jour, de la force de cette grande convergence qui a, naturellement des conséquences importantes pour l'organisation de l'ensemble du secteur des télécoms, pour les

stratégies et modèles d'affaires des acteurs (réduction des coûts, profitabilité, performance et positions compétitive) ainsi que pour les principes de la régulation (définition des marchés, identification des formes de dominance, architectures, régulation tarifaire).

Ce sont ces questions que nous chercherons à aborder dans notre table ronde. J'y vois notamment plusieurs registres de préoccupations que je proposerai volontiers comme fil rouge à nos participants.

1. Un premier registre d'interrogations concerne le *nouvel écosystème de la convergence et le nouveau cadre concurrentiel* qu'il dessine. La convergence contribue en effet à façonner une nouvelle structure de l'industrie, au niveau transnational autant que territorial, e redéfinissant la valeur des ressources compétitives traditionnelles (stock de fréquences, maîtrise des infrastructures fixe, contrôle d'un portefeuille de clients, configuration des offres, poids des marques...). Elle ouvre, ce faisant, différentes stratégies aux acteurs des télécommunications. La complémentarité fixe mobile interroge par exemple les modèles d'opérateurs *mobile only* ou *fix only* et elle conduit à innover dans les offres proposées (pour les enrichir – par exemple via les box -, pour économiser des coûts par le déversement des flux mobiles vers les flux fixes par des femtocells par exemple, ou pour créer de nouveaux services en intégrant des applications nouvelles, pensons à certaines modalités domotiques des offres 4G). On trouve aussi la marque de cette évolution de l'écosystème dans les reconfigurations sectorielles en France et à l'étranger (mutualisation des infrastructures, acquisitions (cf. les annonces faites par les opérateurs français en Espagne, aux USA ou au Portugal, ou les mouvements en Europe autour des câbloopérateurs...))
2. Mais ces mouvements de convergence ne se résument pas seulement à une redéfinition du playing field des télécoms, ils s'accompagnent aussi de *dynamiques plus inédites d'intégration verticale, faisant évoluer la position traditionnelle des opérateurs et des FAI dans leur chaîne de valeur*. Le développement des offres « sans coutures » indépendantes des réseaux qui les supportent, l'émergence de services dans le domaine de la domotique ou la santé, le basculement vers internet de services dédiés tels que la TV (ce que l'on qualifie de cord cutting aux US), les relations – illustrées par l'actualité récente de Netflix – entre offreurs de contenus et opérateurs, la nouvelle économie – encore trop mal connue - de l'interconnexion et des infrastructures associées telles que CDN, et naturellement la Net neutralité : telles sont aussi les questions soulevées par la convergence. L'équation économique est en effet compliquée à résoudre quand il faut articuler de nouveaux services (domotique, cloud, santé, audiovisuel en ligne), de nouveaux acteurs (multiples acteurs OTT, opérateurs de réseaux et technologies utilisées en nombre de plus en plus nombreux) qui existent à différentes échelles géographiques (locale, régionale, nationale, internationale) et ayant vocation à s'interconnecter et s'interpénétrer de manière transparente. Certains y voient d'ailleurs des menaces : cantonnement des opérateurs à un rôle de transporteur des données ou nouveaux coûts induits par des nouveaux services sans contrepartie évidente en termes de revenus.
3. Un troisième registre concerne enfin ce que j'appellerai « *les futures convergences* ». On peut en effet s'interroger sur les évolutions qui se profilent déjà autour l'émergence de nouveaux objets et de technologies en cours de développement : l'internet des objets et le M2M, la 5G et les nouvelles modalités de gestion du spectre. Je n'insisterai pas plus pour ne

pas être trop long mais comment ne pas voir que ces futures convergences sont déjà là et ne feront qu'accentuer le constat déjà esquissé.



4. Je conclurai en interrogeant naturellement nos intervenants sur les conséquences qu'ils voient dans ces dynamiques pour la régulation et la place qu'elle doit occuper pour accompagner les mutations à l'oeuvre. Des réflexions sont naturellement déjà en cours en la matière et je pense notamment à celles conduites dans le cadre du Bercé ou au règlement continent connecté. Nous pouvons, sans insister davantage, en indiquer quelques-unes.
 - a. La difficile question du positionnement du régulateur dans la relation avec de nouveaux acteurs qui échappent au strict cadre de la définition des opérateurs : objets connectés et M2M, services audiovisuels en ligne et demain santé, automobile, banque...
 - b. L'évaluation nécessaire des effets de la multiplication des réseaux, de leur complémentarité et de leur intégration accrue, à des échelles territoriales diverses...
 - c. ... et les conséquences à en tirer en termes d'architecture, d'incitation aux investissements et aux innovations dans les réseaux de nouvelle génération. La fixation du cadre d'attribution de la bande 700 constitue, à cet égard, le grand chantier à venir pour l'Autorité et nous amènera, naturellement à garder ces préoccupations à l'esprit.

Il s'agit là d'enjeux d'autant plus déterminants que la robustesse, l'efficacité et la résilience des réseaux convergents constituent, au-delà du seul secteur des télécoms, un facteur de réduction des coûts, de support pour de nouveaux services et donc, à ces titres, un levier pour l'ensemble de l'économie, au service des marchés grand public comme à celui des services aux entreprises.